

**Commune de SANT ANDREA DI BOZIO (20212)**  
**AVIS DE CREATION**  
**DE TITRE DE PROPRIETE**

**Date de l'acte : 11/07/2019**

Suivant acte reçu par Me Pierre-Dominique SUZZONI, Notaire à AJACCIO (20177), 7 Cours Napoléon BP 317, suppléant de Maître François Mathieu SUZZONI, associé de la « SCP MATIVET SUZZONI ».

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

**REQUÉRANT :** Monsieur Jean-Pierre **BRUNEL**, Directeur d'agence SNCM, époux de Madame Marie Pierre AMBROSINI, demeurant à AJACCIO (20000), Résidence Des Iles Immeuble HELIOS, Bât A. Né à ORAN (ALGERIE), le 25 août 1950.

Marié sous le régime la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à SAINT ANDRE DE BOZIO (Hte Corse) le 2 janvier 2013.

**DU CHEF DE :** Monsieur Fernand **BRUNEL**, Retraité, veuf de Madame Rose MARCHIANI, demeurant à AJACCIO (20000), Résidence Des Iles Immeuble HELIOS, Bât A. Né à TOULON (83000), le 19/09/1918. **Décédé à AJACCIO (Corse du Sud), le 20 décembre 2011. Laissant pour lui succéder Monsieur Jean-Pierre BRUNEL**

**DÉSIGNATION DES BIENS**

**ARTICLE 1**

**Commune de SANT ANDREA DI BOZIO (20212)**

Dans un ensemble immobilier situé lieudit ARBITRO cadastré **section D N°374** pour une contenance d'1a et 19ca.

Cet ensemble immobilier a fait l'objet de :

- un état descriptif de division reçu par Maître BUOCHBERG, notaire à CORTE, le 7 mai 1985, dont une copie authentique a été publiée au Service de la Publicité Foncière de BASTIA, le 4 juillet 1985, volume 4081 numéro 16.

- un état descriptif de division modificatif reçu par Maître PROVENT, notaire à CORTE, le 19 mai 2005, dont une copie authentique a été publiée au Service de la Publicité Foncière de BASTIA, le 27 juin 2005, volume 2005P, numéro 4665.

- suivi d'une attestation rectificative reçue par Maître PROVENT, notaire à CORTE, le 6 septembre 2005, dont une copie authentique a été publiée au Service de la Publicité Foncière de BASTIA, le 12 septembre 2005, volume 2005P, numéro 6910.

- un état descriptif de division modificatif reçu par Maître SUZZONI, notaire à AJACCIO, le 11 Juillet 2019, dont une copie authentique sera publiée au Service de la Publicité Foncière de BASTIA.

**La consistance des biens et droits immobiliers est la suivante :**

**LOT NUMERO ONZE (11) :** Une cave au Rez-de-chaussée

**ARTICLE 2**

**Commune de SANT ANDREA DI BOZIO (20212)**

Une maison à usage d'habitation située lieudit OMBRIA cadastrée **section D N°370** pour une contenance de 80ca.

**ARTICLE 3**

**Commune de SANT ANDREA DI BOZIO (20212)**

Un Séchoir situé lieudit ARBITRO cadastré **section D N°376** pour une contenance de 8 ca.

**ARTICLE 4**

**Commune de SANT ANDREA DI BOZIO (20212)**

Diverses parcelles de terre cadastrées **section D N°178** lieudit Pasquale pour 06a et 15ca, N°253 lieudit Campo Merllo pour 46a et 70ca, N°337 lieudit Arbitro pour 45ca, N°358 lieudit Ombria pour 6a et 95ca, N°488 lieudit Fontanaccio pour 34ca et N°590 lieudit Pertighello pour 8a et 43ca pour un total de 69a et 2ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

**Adresse mail de l'étude :** pierre-dominique.suzzoni.20003@notaires.fr

(Où doit être envoyée l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)